

## Communiqué de presse

Paris, le 16 juin 2026

### Quelles stratégies pour l'emploi et les salaires ?

Depuis les années 1990, la France a fait de la réduction du coût du travail au niveau du Smic l'un des principaux instruments de sa politique de l'emploi. Le coût du salaire minimum pour les employeurs a ainsi fortement baissé, tandis que les dispositifs de soutien au revenu, notamment la prime d'activité, ont permis de soutenir le niveau de vie des salariés modestes.

La France combine aujourd'hui un revenu disponible relativement élevé au niveau du salaire minimum et un coût du travail au Smic particulièrement faible. Si cette stratégie a contribué à soutenir l'emploi peu qualifié, elle représente désormais un effort budgétaire important (74 Md€ d'allègements généraux en 2026). Elle conduit par ailleurs à des taux marginaux implicites élevés autour du Smic, qui freinent les progressions salariales.

Dans cette nouvelle Note du *Conseil d'analyse économique*, **Antoine Bozio et Étienne Wasmer** dressent un bilan de cette stratégie. S'appuyant sur les enseignements récents de la littérature internationale, ils montrent que les effets sur l'emploi des réductions du coût du travail sont probablement plus faibles aujourd'hui qu'au moment de leur mise en place. Ils proposent en conséquence de mieux cibler les allègements de cotisations et de réorienter progressivement une partie de l'effort public vers des politiques de formation, de logement et de mobilité.

#### Un coût du travail au niveau du Smic désormais parmi les plus faibles de l'OCDE

Les allègements de cotisations sociales ont permis de ramener le coût du travail au niveau du Smic de 57 % du salaire médian au début des années 1990 à 44 % en 2023. Dans le même temps, le revenu disponible au salaire minimum a atteint environ 72 % du salaire médian. La France combine ainsi aujourd'hui un revenu disponible au salaire minimum parmi les plus élevés de l'OCDE et un coût du travail au niveau du Smic parmi les plus faibles.

Cette stratégie a toutefois une contrepartie. À mesure que les salaires augmentent, les allègements de cotisations et certaines prestations diminuent. Pour les salariés rémunérés entre le Smic et le salaire médian, une hausse de 100 € du revenu disponible peut ainsi nécessiter entre 300 et 400 € de coût salarial supplémentaire pour l'employeur.

## Des effets sur l'emploi probablement plus faibles qu'au moment de la mise en place des allègements

Les allègements généraux de cotisations ont été mis en place dans les années 1990, alors que le chômage était élevé et que le coût du travail au niveau du Smic représentait près de 60 % du salaire médian. Depuis, ce coût a fortement diminué.

S'appuyant sur un séminaire international co-organisé par le CAE et sur les travaux récents de la littérature économique, la Note montre que les effets sur l'emploi des variations du coût du travail sont généralement plus faibles lorsque le coût relatif du salaire minimum est déjà bas, comme c'est désormais le cas en France. Ils sont en revanche plus élevés pour les jeunes, les personnes peu qualifiées et les publics les plus éloignés de l'emploi.

Dans le même temps, les difficultés d'accès durable à l'emploi demeurent aujourd'hui concentrées sur les jeunes, les seniors, les personnes sans qualification et certains territoires.

## Réorienter progressivement la stratégie française de l'emploi

Les auteurs proposent de désindexer progressivement les allègements généraux afin de réduire les effets de trappe à bas salaires et les freins aux progressions salariales autour du Smic. Ils recommandent en revanche de maintenir des réductions renforcées pour l'emploi des jeunes et des publics les plus éloignés de l'emploi car leurs effets sur l'emploi demeurent élevés. Ils préconisent également que les évolutions du Smic, des allègements de cotisations et de leurs modalités d'indexation soient désormais examinées conjointement dans le cadre d'un mandat élargi du Comité d'experts du Smic.

Plus largement, la Note plaide pour une réorientation progressive de la politique de l'emploi vers les leviers qui conditionnent durablement l'accès au marché du travail : amélioration de l'insertion des jeunes, renforcement de la formation et de l'éducation, développement de l'offre de logement dans les zones dynamiques et facilitation de la mobilité vers l'emploi.

L'objectif est de préserver les acquis des allègements sur l'emploi peu qualifié tout en réduisant les effets de trappe à bas salaires et en renforçant l'efficacité de la dépense publique. Il s'agit de passer progressivement d'une politique principalement centrée sur le coût du Smic à une stratégie davantage ciblée sur les jeunes, les seniors et les autres publics éloignés de l'emploi, ainsi que sur les déterminants structurels de l'emploi et des salaires.

→ Lire la Note n°91 « [Quelles stratégies pour l'emploi et les salaires](#) » et les Focus n°136 « [Les effets des exonérations de cotisations sociales. Enseignements d'un workshop international](#) » et n°137 « [Le rôle des taux marginaux implicites de prélèvement dans la formation des salaires et de l'emploi](#) »

→ Retrouvez toutes les Notes du CAE sur [www.cae-eco.fr](http://www.cae-eco.fr)

### À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni, bien entendu, le Premier ministre.

Contact presse : Hélène Spoladore 01 42 75 77 47 – 07 88 87 55 44 – [helene.spoladore@cae-eco.fr](mailto:helene.spoladore@cae-eco.fr)

Suivez @caeeeco sur Bluesky et @CAE-eco sur LinkedIn